

9 février 2022


**INFORMATION TARIFS « HEBERGEMENT »**

Madame, Monsieur,


Veillez trouver ci-joint les différents tarifs journaliers applicables à l'établissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et du 1<sup>er</sup> février 2022 (pour les résidents bénéficiant de l'aide sociale) :

 Pour les résidents déjà présents dans l'établissement au 1<sup>er</sup> Juillet 2019 :


- Logement à 1 lit 52,31 €
- Logement à 2 lits 48,41 €
- Logement « Unité Au Fil du Temps » 54,77 €

 Pour les résidents entrés entre le 1<sup>er</sup> Juillet 2019 et le 31 Décembre 2019:

- Logement à 1 lit 54,14 €
- Logement à 2 lits 50,10 €
- Logement « Unité Au Fil du Temps » 56,68 €

 Pour les résidents entrés entre le 1<sup>er</sup> Janvier 2020 et le 31 Décembre 2020 :

- Logement à 1 lit 54,97 €
- Logement à 2 lits 50,87 €
- Logement « Unité Au Fil du Temps » 57,54 €

 Pour les résidents entrés entre le 1<sup>er</sup> Janvier 2021 et le 31 Décembre 2021 :

- Logement à 1 lit 55,81 €
- Logement à 2 lits 51,65 €
- Logement « Unité Au Fil du Temps » 58,42 €

 Pour les nouveaux résidents qui entrent à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 :

- Logement à 1 lit 57,25 €
- Logement à 2 lits 53,10 €
- Logement « Unité Au Fil du Temps » 59,86 €
- Hébergement Temporaire 59,86 €

 Pour les résidents bénéficiant de l'aide sociale :

- Logement à 1 lit 51,15 €
- Logement à 2 lits 47,35 €
- Logement « Unité Au Fil du Temps » 53,55 €
- Hébergement Temporaire 53,55 €

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur  
JL.VICTOR